

le vendredi 11 juin 2004

10 h

Prière.

Sont déposés et lus une première fois les projets de loi suivants :

par l'hon. M^{me} Blaney :

58, *Loi modifiant la Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail*;

par M. Murphy :

59, *Loi modifiant la Loi sur la réglementation des alcools*.

Il est ordonné que ces projets de loi soient lus une deuxième fois à la prochaine séance.

M. MacIntyre donne avis de motion 112 portant que, le jeudi 17 juin 2004, appuyé par M. Arseneault, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre la correspondance, y compris les procès-verbaux de réunions, les lettres, les courriels, les notes de service, les notes d'information, les notes manuscrites, les rapports, les analyses et la recherche, relativement à la décision d'abolir 298 lits dans des hôpitaux du Nouveau-Brunswick et aux décisions quant aux établissements où des lits seraient abolis.

L'hon. P. Robichaud annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre, après la troisième lecture des projets de loi, se forme en Comité des subsides pour continuer l'étude des prévisions budgétaires du ministère de la Santé et du Mieux-être.

Il est unanimement convenu de modifier l'horaire : de suspendre la séance de 12 h 30 à 13 h et de la lever à 16 h 30.

Sont lus une troisième fois les projets de loi suivants :

16, *Loi modifiant la Loi sur la Cour provinciale*;

21, *Loi modifiant la Loi sur les services à la famille*;

23, *Loi modifiant la Loi sur le Conseil exécutif*;

26, *Loi modifiant la Loi sur les régies régionales de la santé*.

Il est ordonné que ces projets de loi soient adoptés.

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, se forme en Comité des subsides sous la présidence de M. C. LeBlanc.

Le président du comité suspend la séance à 11 h 16.

11 h 23

La séance reprend sous la présidence de M. C. LeBlanc.

À 12 h 30, la séance est suspendue d'office jusqu'à 13 h.

13 h

La séance reprend sous la présidence de M. C. LeBlanc.

Après un certain laps de temps, M. Holder prend le fauteuil à titre de président du comité.

Après un certain laps de temps, M. Carr prend le fauteuil à titre de président suppléant du comité.

Après un certain laps de temps, M. Holder reprend le fauteuil.

Après un certain laps de temps, M. Carr reprend le fauteuil à titre de président suppléant du comité.

Après un certain laps de temps, M. C. LeBlanc reprend le fauteuil.

Après un autre laps de temps, le président de la Chambre reprend le fauteuil. Le président du comité, M. C. LeBlanc, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et fait rapport que le comité a accompli une partie du travail au sujet des questions dont il a été saisi et demande à siéger de nouveau.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie; la motion est adoptée.

La séance est levée à 16 h 30.